

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU 2 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le deux mai, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAILLAT Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2022.

**PRESENTS** : Dominique PAILLAT, Fabrice HERBRETEAU, Catherine GOURMAUD, Philippe RIPAUD, Laure ROUET, Benoit AVRIL, Benoit BARD, Nathalie BIZET, Françoise BODIN, Thomas CANDAIS, Dominique EMERIT, Odile DELACOTTE, Jean-Yves LOISEAU, Mickael MACE, Nelly PIVETEAU.

**EXCUSES** : Franck GUITTON, Isabelle HELIE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Laure ROUET.

Après lecture du dernier compte rendu de réunion du Conseil Municipal en date du 4 avril 2022 envoyé à chaque membre pour approbation, le Conseil Municipal approuve celui-ci.

### **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

#### **1- Vote de la subvention de l'Amicale Laïque 2022**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé le mois dernier de reporter sa décision concernant le vote du montant de subvention pour l'année 2022.

L'Amicale Laïque les 3 S regroupe désormais les 3 écoles, et une demande de subvention pour 1 000 € a été faite sur chaque commune.

Après renseignements pris, les communes de Sigournais et Saint Vincent Sterlanges ont délibéré pour octroyer le montant demandé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- décide de verser la somme de 1 000 € à l'Amicale laïque au titre de la subvention annuelle 2022.

### **VOIRIE/ ASSAINISSEMENT /AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **2 – Travaux complémentaires Chemin de la Bodinière**

Monsieur le Maire laisse la parole à Philippe RIPAUD adjoint en charge de la voirie pour présenter ce dossier.

Ce dernier explique que pendant les travaux du Chemin de la Bodinière, suite à une demande de riverains, il est apparu nécessaire de faire en même temps que la voirie, la reprise du gravillonnage sur les trottoirs.

Aussi, l'ensemble de cette reprise entraîne un devis complémentaire d'un montant de 4 164.27 € H.T. soit 4 997.12 € T.T.C. à l'offre initialement validé par le Conseil Municipal en octobre dernier.

Il revient donc au Conseil Municipal de valider cette offre de prix, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- accepte l'offre complémentaire de l'entreprise ALAIN TP pour la somme de 4 164.27 € H.T. soit 4 997.12 € T.T.C.
- autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

### **3 - Résultat de la consultation des entreprises pour l'aménagement de la liaison douce et la réfection voirie de la Rue Général Charette**

Monsieur le Maire laisse la parole à Philippe RIPAUD adjoint en charge de la voirie pour présenter ce dossier.

Ce dernier informe l'assemblée que suite à la validation des plans d'aménagement de la Rue Général Charette,

Vu le marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique (avis de publicité publié sur la plateforme marchés sécurisés le 28 mars 2022 et paru dans le journal d'annonces légales : Ouest France 85 le 31 mars 2022) ;

Il informe les conseillers municipaux du résultat du marché passé. 2 plis ont été remis à la date de réception des offres. Il présente et commente le tableau d'analyse des offres.

Une fois la présentation faite, Monsieur le Maire reprend la parole et propose de retenir l'entreprise ALAIN TP qui se classe premier pour la somme de 181 301.25 € H.T. soit 217 561.50 € T.T.C

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- retient l'offre de l'entreprise ALAIN TP pour la somme de 181 301.25 € H.T. soit 217 561.50 € T.T.C
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la signature du marché.

### **4 - Demande de subvention au Conseil Départemental de la Vendée pour la création de la liaison douce Rue Général Charette**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Général Charette, la commune est éligible au programme d'aide du département de la Vendée pour les travaux d'aménagement d'espaces publics et notamment ceux en faveur de la mobilité durable. Aussi, seule la partie travaux correspondant à la création de la liaison douce de cette rue peut faire l'objet d'une aide du département.

Pour cette opération le plan de financement après réception de la consultation des entreprises est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Maîtrise d'œuvre	2 762.81 €	Etat - subvention DSIL	22 361.40 €	28.43 %
Aménagement de la liaison douce	75 894.13 €	Département - subvention	15 731.88 €	20.00%
		Etat - amende de Police	4 186.00 €	5.32 %
		Communauté de Communes – fonds de Concours	18 394.23 €	23.39 %
		Sous-total	60 673.13 €	77.14 %

		Autofinancement	17 983.43 €	22.86 %
<b>Total Dépenses</b>	<b>78 656.94 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>78 656.94 €</b>	<b>100,00 %</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- adopte l'opération « Aménagement d'une liaison douce Rue Général Charette » et arrête le plan de financement prévisionnel comme présenté ci-dessus ;
- sollicite l'aide du Conseil Départemental pour le montant indiqué ci-dessus ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution et du suivi de ce dossier.

### **5 – Demande de fonds de concours 2022 auprès de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay pour l'aménagement de la liaison douce et les travaux de voirie de la Rue Général Charette et le programme voirie annuel**

Dans le cadre des fonds de concours versés par la Communauté de Communes du Pays de Chantonay, la commune de Saint Germain de Prinçay peut prétendre à une aide.

L'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les communes membres pour des réalisations ou le fonctionnement d'un équipement.

La Communauté de Communes du Pays de Chantonay propose aux communes de son territoire des fonds de concours afin de les aider dans la réalisation de leurs projets d'investissement ou de fonctionnement. La Commune de Saint Germain de Prinçay peut solliciter une aide de 61 481 € au titre de l'année 2022.

#### **Programme d'investissement**

- Aménagement voirie et liaison douce de la Rue Général Charette (maîtrise d'œuvre et travaux) : 187 901.25 € H.T.

- Programme annuel de voirie (maîtrise d'œuvre et travaux) : 75 000.00 € H.T.

**Total dépenses prévisionnelles : 262 901.25 € H.T.**

- Subvention DSIL 2022 Etat (partie liaison douce uniquement) : 22 361.40 €

- Subvention Département (partie liaison douce uniquement) : 15 731.88 €

- Subvention Amende de Police 2022 Etat (ensemble) : 10 000.00 €

**Total recettes prévisionnelles : 48 092.28 €**

**Montant à charge de la commune : 214 807.97€ H.T.**

**Montant sollicité au fonds de concours : 61 481.00 €**

Monsieur le Maire demande aux membres présents de délibérer sur cette demande de fonds de concours 2022.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- valide la demande de fonds de concours 2022 auprès de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay tel que présentée ci-dessus.

#### **BATIMENTS**

### **6- Proposition de transformation de la cité des Boutons d'Or**

Monsieur le Maire informe que lors de la dernière rencontre avec Vendée Logement sur le devenir de la Cité des Boutons d'Or, il a été demandé à la commune de statuer définitivement sur la proposition faite suite au Comité d'engagement.

Monsieur le Maire donne lecture du dernier courrier de Vendée Logement, qui prévoit notamment :

- la vente du foyer pour l'euro symbolique au profit de Vendée Logement mettant fin par anticipation au bail emphytéotique.
- l'accord pour un projet de démolition des logements et la reconstruction de 10 logements (T2, T3 T4)
- la conservation par la commune du logement située parcelle AB592 (logement situé en face la salle des Boutons d'Or)
- la conservation des voies existantes entre bâtiments.

En plus, il précise que la commune aura la possibilité de conventionner avec Vendée Logement pour définir la typologie des logements et avoir un droit de regard sur les locataires. A été évoqué aussi le fait de mener un projet d'habitat inclusif et notamment la possibilité de transformer le logement restant propriété communal en salle de convivialité.

De plus, Monsieur le Maire ajoute que le CCAS gestionnaire devra également se prononcer, puisqu'il a été évoqué lors de cette dernière rencontre que la participation Grosses Réparation soit conservé par Vendée Logement au moment de la fin du bail emphytéotique.

Enfin, il précise qu'un engagement verbal a été annoncé lors de la dernière rencontre, pour recalculer dès à présent la redevance demandée tous les mois au CCAS tenant compte des logements non occupés et ainsi diminuer cette dernière.

Au vu de la présentation de ce dossier, Monsieur le Maire demande l'avis de l'Assemblée,

Monsieur Fabrice HERBRETEAU, précise que cette solution semble la plus cohérente, car les études faites précédemment démontraient que les travaux de réhabilitation étaient importants du fait de l'insalubrité des lieux.

Monsieur le Maire ajoute, que la commune pourrait acheter la propriété pour refaire elle-même un lotissement, cependant le coût de déconstruction et de création des terrains à lotir est beaucoup trop onéreux. Le prix de revente des lots au m<sup>2</sup> sera jugée inabordable pour notre commune.

Madame Catherine GOURMAUD, rappelle les grandes lignes de l'habitat inclusif, et précise que le CCAS étudiera cette solution.

Monsieur Benoit AVRIL précise que la redevance demandée pourrait être recalculée avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

- valide la vente à l'euro symbolique au profit de Vendée Logement des parcelles bâties cadastrées et enregistrées dans le bail emphytéotique à l'exception de la parcelle AB 592. Toutefois, le Conseil Municipal précise qu'en amont dans le cadre de projet entrepris par la commune pour la réhabilitation de la salle, une partie du terrain cadastrée AB 593 sera affectée à des emplacements véhicules et devra donc être conservée par la commune, dans ce cadre un document d'arpentage sera réalisé au frais de la commune.

- donne son accord pour la démolition des logements à l'exception du logement situé sur la parcelle AB 592 qui restera propriété de la commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, et pour la reconstruction de 10 logements T2, T3, T4 à la charge de Vendée Logement.
- demande à être associé au montage du nouveau dossier notamment pour le choix de la typologie des logements à créer, mais également une fois la réalisation terminée dans le choix des locataires.
- valide la conservation de la voie existante menant à la salle des Boutons d'Or.
- précise que Vendée Logement doit dès notification de la présente décision revoir le calcul de sa redevance en tenant compte des logements non occupés.

### 7- Demande de subvention au Conseil Départemental de la Vendée pour la réhabilitation de la salle des Boutons d'Or

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la réhabilitation de la salle polyvalente des Boutons d'Or, la commune est éligible au programme d'aide salles polyvalentes et culturelles du département de la Vendée.

Pour cette opération le plan de financement prévisionnel de cette opération (au stade PRO) est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Maitrise d'œuvre	21 413.00 €	Etat – Subvention DSIL	77 793.90 €	30,00 %
Travaux	225 400.00 €	Région – Subvention	6 400.00 €	2.47 %
Aménagement cuisine	10 000.00 €	Sydev - Subvention	12 800.00 €	4.94 %
Divers (frais arpentage, de consultation...)	2 500.00 €	Département - Subvention	51 862.60 €	20.00 %
		Sous-total	148 856.50 €	57.40 %
		Autofinancement	110 456.50 €	42.60 %
<b>Total dépenses</b>	<b>259 313,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>259 313.00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- adopte l'opération « Réhabilitation de la salle des Boutons d'Or » et arrête le plan de financement prévisionnel comme présenté ci-dessus ;
- sollicite l'aide du Conseil Départemental pour le montant indiqué ci-dessus ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution et du suivi de ce dossier.

### 8- Demande de subvention au Conseil Départemental de la Vendée pour la réhabilitation des logements des Cœurs Vendéens

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la réhabilitation des 12 logements de la Cité des Cœurs Vendéen, la commune est éligible au programme d'aide « Production de logement et aménagement de commune » du département de la Vendée

Pour cette opération le plan de financement prévisionnel de cette opération (au stade PRO) est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Maitrise d'œuvre	46 353.86 €	Subvention Etat- DSIL	253 903.55 €	40,00 %
Travaux	583 405.00 €	Subvention Département	126 951.77 €	20.00 %

Divers (frais arpentage, de consultation)	5 000.00 €			
		<b>Sous-total</b>	<b>380 855.32 €</b>	<b>60,00 %</b>
		Autofinancement	253 903.54 €	40,00 %
<b>Total dépenses</b>	<b>634 758.86 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>634 758.86 €</b>	<b>100,00 %</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- adopte l'opération « Réhabilitation des logements des Cœurs Vendéens » et arrête le plan de financement prévisionnel comme présenté ci-dessus ;
- sollicite l'aide du Conseil Départemental pour le montant indiqué ci-dessus ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution et du suivi de ce dossier.

### DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal à cet effet :

- en matière de cession de bien de gré à gré :

Numéro	Objet de la cession	Acquéreur	Montant	Date d'attribution réelle ou prévisionnelle
12	Vente du mobilier cantine – 5 tables	Mme Lydie CHATELIER, La Canterie 85670 FALLERON	50.00 €	31/03/2022
14	Vente du mobilier cantine – 10 chaises	M. Christophe DUCEPT domicilié 4 Place Carnot 85110 CHANTONNAY	50.00 €	05/04/2022

- en matière de droit de préemption urbain :

Numéro	Objet	Biens	Montant	Date d'attribution réelle ou prévisionnelle
16	Renonciation à préempter	Parcelle cadastrée ZS 123 située 43 Rue Louis Marchegay appartenant Monsieur Michel DABIN domicilié 88 Georges Durand 85000 LA ROCHE SUR YON	143 376 € + frais d'acte + 5 376 € TTC de commission à la charge du vendeur	06/04/2022
17	Renonciation à préempter	Parcelle cadastrée ZS 185 située 48 rue des Glycines, appartenant à Monsieur Matthieu TARDIVEL et Mme Solveig JOUANNE domiciliés 48 rue des Glycines 85110 SAINT GERMAIN DE PRINÇAY	165 000 € + 7 000 € TTC de commission à la charge du vendeur	06/04/2022
18	Renonciation à	Parcelle cadastrée ZS 194	22 330.00 € T.T.C	06/04/2022

	préempter	cadastrée ZS 194 située 5 rue des Frênes, appartenant à Office Public de l'Habitat de Vendée		
--	-----------	--	--	--

- en matière de commande publique :

Numéro	Objet	Attributaire	Montant	Date d'attribution
13	Acquisition poteaux de tennis	SPORT 2000 Quartier libre 85110 CHANTONNAY	391.67 € H.T. soit 470.00 € T.T.C.	31/03/2022
15	Acquisition mobilier et matériels Spécifiques Agence Postale	ERGOSANTE OUEST Rue Pierre Bérégovoy 35150 CORPS-NUDS	2 154.00 € H.T. soit 2 584.80 € T.T.C.	05/04/2022
15	Acquisition mobilier école Publique	DPC, Parc d'activité de Saint Porchaire, Zone de Riparfond 1 rue Pierre et Marie Curie 79300 BRESSUIRE	9 853.78 € H.T. soit 11 824.54 € T.T.C.	06/04/2022
16	Acquisition d'un détecteur de CO2 Ecole Publique	REXEL, Rue Edouard Branly, ZAC de la Buzenière 85500 LES HERBIERS	145.15 € H.T. soit 174.18 € T.T.C.	06/04/2022
24	Aménagement en enrobé aux abords des vestiaires de football	ALAIN TP, Zone Artisanale 2 Rue du Sureau 85110 SAINT PROUANT	3 300.63 € H.T. soit 3 960.76 € T.T.C.	12/04/2022
25	Acquisition de dérouleurs à moquette	Gymnova 45 Rue Gaston de Flotte CS 30056 13375 MARSEILLE Cedex 12	5 544.00 € H.T. soit 6 652.80 € T.T.C.	14/04/2022
26	Acquisition de deux pc portables et double écran mairie	APS Solutions Informatiques, 2 Rue de la lagune Parc d'activités de Viais 44860 Pont Saint Martin	2 706.00 € H.T. soit 3 247.20 € T.T.C.	22/04/2022
27	Acquisition d'une débroussailleuse et souffleur STHIL	QUINCAILLERIE DU BOCAGE, Route des Sables, BP 19 Les Essarts, 85140 ESSARTS EN BOCAGE	1 058.50 € H.T. soit 1 270.40 € T.T.C.	29/04/2022
28	Acquisition machine à désherbage	PUBERT SAS ZI Pierre Brune, 85111 CHANTONNAY	2 109.17 € H.T. soit 2 531.00 € T.T.C.	29/04/2022

**QUESTIONS DIVERSES**

Planning des Elections Législatives le 12 et 19 juin prochain ( permanence jusqu'à 18h).

Invitation à la cérémonie du 8 mai

## **PAROLES AUX ADJOINTS**

**Commission Economie Sports Enfance Jeunesse :** En l'absence de M. Franck GUITTON, M. Dominique EMERIT informe que Mme Isabelle VANHULLE, kinésithérapeute a commencé son activité au Cabinet du Pré Doré, le 25 avril dernier.

Un nouveau commerce ambulant va s'implanter à compter du vendredi 6 mai entre 12h45 et 15h30 Place de la Mairie, il s'agit de la Roulotte Herbretaise. L'information sera communiquée via le Facebook et le site Internet de la Commune.

Côté intercommunalité, un nouveau plan d'aides aux entreprises, artisans, commerçants et agriculteurs a été validé. Une présentation succincte est faite.

**Commission Communication :** Mme Laure ROUET informe que deux rencontres avec des prestataires ont été menées pour améliorer la réalisation de l'écho et optimiser le temps de chacun. Le prochain Echo sera distribué semaine 26 et/ou 27.

- L'élaboration du carton d'invitation pour le rendez-vous Germinois est en cours. A cette occasion après réflexion et mise au point des agendas, cette rencontre est décalée au vendredi 17 juin 2022.

**Commission Culture et Loisirs :** l'appel aux photos lancé pour l'exposition Photos du jardin de Léandre sur St Germain Autrefois n'a pas de succès. Actuellement il n'y a pas de photos. Un appel a été lancé au goûter du CCAS, la commission statuera dans les semaines à venir si le thème doit être changé.

-Une rencontre avec la Bibliothèque Départementale de Vendée est programmée le 9 mai sur l'aménagement de l'espace

-Le projet de peinture du transfo du Tail est en cours d'étude, une offre a été réceptionnée, le but sera de faire participer les enfants ou foyers des Jeunes à cette opération.

Au niveau de l'intercommunalité, Mme Laure ROUET informe que l'Office du Tourisme a demandé son intégration à la Communauté de Communes, et qu'un marché des producteurs est fixé le 3 septembre prochain à Grammont.

**Commission CCAS et Affaires Sociales :** Mme Catherine GOURMAUD rappelle que :

- le goûter du CCAS s'est bien déroulée, les convives ont appréciés la soirée.

- le devis pour le changement d'une partie du mobilier de l'école est validé, la livraison se fera la semaine 28 et le déménagement est organisé.

- une réunion avec la CAF est fixée le 11 mai prochain à 19h en mairie

- le Nombre d'enfants au restaurant scolaire est en hausse (moyenne de 150 enfants par jour), une réflexion devra être menée pour adapter les services pour l'année prochaine.

**Commission Voirie :** M. Philippe RIPAUD informe que les travaux au plan d'eau communal sont terminés. Pour les affaires rurales, l'entreprise CHARPENTIER est intervenue pour faire un chiffrage pour la réfection des voies suivantes : Les Pirettes, la Garne et les Sauvineries.

**Commission Bâtiments :** M. Fabrice HERBRETEAU annonce que :



- la consultation des entreprises pour la réhabilitation de la salle des Boutons d'Or est en cours.
- Le Sydev est intervenu pour faire le diagnostic énergétique de la Mairie, école Publique et à donner quelques conseils sur le fonctionnement de la salle polyvalente.

A l'issue de la réunion Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le mardi 7 juin 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

---

AFFICHÉ LE 6 MAI 2022

---

Vu la secrétaire de séance,  
Laure ROUET.

Certifié exact,  
Le Maire  
Dominique PAILLAT.